



## Conflit avec le propriétaire

Par **mimiissym**, le **01/06/2016** à **18:41**

Bonjour,

J'ai un conflit avec mon ancien bailleur. Celui-ci veut que je paye une facture d'électricité à son nom pour l'appartement que je loue (alors que je lui avait demandé de le mettre à mon nom il a refusé en prétextant que c'était plus facile pour lui de garder l'électricité à son nom) j'ai été d'accord mais celui-ci ne veut pas me laisser de délais pour payer la facture (car je l'ai appris lors de la vente dont je n'étais pas au courant) et me "menace" d'encaisser le dépôt de garantie pour régler le montant. Après mes refus, il a finalement encaissé le chèque cette semaine. Je ne sais même pas ce que je paye réellement dans le logement, je n'ai aucun détail de ce que je consomme, mise à part le contrat de bail avec le loyer hors charges de 433,32 € et une provision sur charge réelle de 71,58 €. Et les quittances de loyer. De plus, il a vendu le logement depuis le 8 avril 2016, les nouveaux propriétaires me réclament le dépôt de garantie en me disant qu'ils n'ont pas à le récupérer et c'est à moi de le faire. Que dois-je faire ? Je compte saisir la commission de conciliation départementale pour régler le problème mais je veux savoir quels sont mes droits.

Merci d'avance.